

KID VTT 06 2021/2022

ARTICLE 1

Le KID VTT 06 est un challenge ouvert aux licenciés des Alpes-Maritimes de toutes les fédérations cyclistes ainsi qu'aux établissements scolaires (licence UNSS) avec le soutien du Comité Départemental Olympique et Sportif des Alpes Maritimes. Un classement par équipe et individuel sera établi.

Pour les licences non-compétition (UFOLEP loisir et FFCT) et les licences UNSS, il suffit de présenter un certificat médical de moins d'un an autorisant la pratique du cyclisme en compétition.

Le challenge sera composé pour la saison 2021/2022 de trois épreuves de cross-country : 1 course UFOLEP, 1 course FFC et 1 course FSGT.

3 épreuves :

- o 15/05 à saint Laurent du var – FSGT – organisée par l'AS VAR MER
- o 05/06 à escragnoles – FFC – Organisée par l'US Pegomas
- o 12/06 à Tourette Levens - stade de brocarel - UFOLEP – Organisée par l'AOTL Cyclisme

Les compétiteurs seront soumis aux règlements de chaque épreuve et fédérations organisatrices.

Cependant le premier et la première du challenge seront intégrés par les organisateurs de l'épreuve sur les grilles de départ en fonction de leur concurrent direct du KID VTT 06 en prenant en compte le fait de maintenir une compétition cohérente. Pour le reste de la mise en grille, le challenge de la fédération sous laquelle est organisée l'épreuve prime sur le classement du KID VTT 06

ARTICLE 2

Les catégories concernées sont dans le tableau ci-dessous.

Années de Naissance	Catégorie
2008 et 2009	U 15
2010 et 2011	U 13
2012 et 2013	U 11
2014 et 2015	U 9

ARTICLE 3

Pour chaque épreuve concernée sera attribué un classement individuel par l'attribution de points :

25, 20, 17, 15, 13, 11, 10, 9, 8, 7, 6, 5, 4, 3 et 2 points respectivement aux 15 premiers coureurs classés de chaque épreuve puis 1 point à tous les autres coureurs classés.

Le classement général individuel sera établi par l'addition des points obtenus.

En cas d'ex aequo, les coureurs seront départagés par le plus grand nombre de participation, puis de première place puis, le cas échéant, de 2ème et de 3ème place. En cas de nouvelle égalité, c'est le classement de la dernière épreuve qui les départagera.

ARTICLE 4

Pour l'ensemble du KID VTT 06 un challenge par équipe sera établi par l'addition des points des trois coureurs les mieux classés (sans différenciation de sexe)

Par équipe on entend : coureur de la même association sportive ou établissement scolaire.

ARTICLE 5

Le protocole du KID VTT 06 est pris en charge par le Comité Départemental Olympique et Sportif des Alpes-Maritimes (CDOS 06) :

- Un maillot pour le leader du challenge de chaque catégorie (voir article 2), sera remis après chaque épreuve du challenge s'il y a changement de leader.
- Les coureurs ont pour obligation de se présenter avec les couleurs de leur association, club, établissement ou leur maillot de leader du challenge.
- Pour la cérémonie protocolaire du KID VTT 06, Obligation pour le leader de se présenter avec son maillot de leader KID VTT 06.

Individuellement : Les trois premiers de chaque catégorie seront récompensés.

Par équipe : La meilleure équipe sera récompensée.

ARTICLE 6

Gestion du classement pour la saison 2021/2022 :

Mme Carole Truntschka (VTT GATTIERES) et M. Eric Charmes (AOTL Cyclisme) ont la gestion du challenge et sera en charge de transmettre au CDOS 06 les résultats pour diffusion.

ARTICLE 7

Les cas non prévus par ce règlement seront étudiés de façon collégiale par des représentants des différentes fédérations.

TARIFS

Les tarifs de participation seront au maximum quelque soit la fédération du participant.

U9	: 6€
U11	: 8€
U 13	: 8€
U15	: 11€

La fédération accueillant le kid06 s'est engagé a prendre en charge les dépassements.



CDOS

ALPES - MARITIMES